

Monsieur Philippe Revilliod
Plaisancier membre du CLUP

à

Monsieur Gilles D'Ettore,
Maire d'Agde,

Objet : demande de rectification du compte rendu du CLUP du 04 janvier 2012

Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du projet de compte rendu du CLUP du 04 janvier 2012, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que ce comité est un organisme de concertation avec les usagers des ports.

Il n'y a donc aucune raison de ne pas retranscrire intégralement ce qui a pu être dit.

A cet égard, je suis étonné que les échanges entre Monsieur Robin et Monsieur Frey, PDG de la Sodéal, concernant les remarques de la chambre régionale des comptes ne figurent pas à ce compte rendu du comité.

Ne figurent pas non plus les raisons exposées par moi-même de mon abstention au vote sur le bilan financier 2011 (rappel : les documents présentés ne permettent pas d'apprécier la gestion des ports).

Concernant le wifi, mon intervention n'a pas été retranscrite alors que l'affirmation sans fondement de Monsieur Lastretto y figure.

J'avais pourtant indiqué clairement que les plaisanciers étaient satisfaits globalement de la prestation Vigyacht (Référence aux divers travaux réalisés par le média Infocapagde dont je suis le rédacteur en chef).

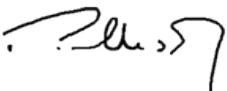
J'avais aussi signalé qu'à la mise en place de ce wifi, les plaisanciers n'étaient pas très satisfaits d'avoir à acheter des antennes coûteuses en 5 GHz.

Après cet achat, ils étaient à plus de 80 % satisfaits. Pour mémoire, la convention prévoyait une couverture de 80 % donc un potentiel de plaisanciers mécontents de 20%.

J'avais aussi clairement indiqué qu'il était souhaitable d'apporter quelques améliorations au système Vigyacht car les technologies évoluaient très vite et qu'à terme ce type de solution deviendrait vite obsolète.

Enfin pour terminer mes remarques, il serait souhaitable pour la compréhension du lecteur que dans les questions diverses soit mentionné le libellé des questions posées.

Je vous serais reconnaissant Monsieur le Maire de bien vouloir veiller au bon fonctionnement de cet organisme, de faire procéder aux nécessaires rectifications, et vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



Philippe Revilliod